# 26863 - Quand faut-il nourrir l’intention de commencer le jeûne? Que faire si on ne connaissait l’entrée du Ramadan qu’au cours de la journée?

**question**

Faut-il avoir l’intention de jeûner depuis la veille ou dans la journée? Si on apprenait à l’aurore qu’on est en Ramadan, faudrait-il rattraper le jeûne de la journée ou pas?

**la réponse favorite**

Louange à Allah.

Il faut avoir l’intention de jeûner depuis la veille avant l’aube. Entrer en jeûne dans la journée sans en avoir eu l’inention dans la nuit ne suffit pas.Celui qui appred à l’aurore qu’on est en Ramadan, doit cesser de se nourrir et rattraper le jeûne du jour. C’est dans ce sens qu’Ibn Omar a rapporté de Hafsah (P.Aa) que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « celui qui ne se serait réolu à jeûner  avant l’aube n’aura pas jeûné (correctement) (rapporté par Imam Ahmad, les auteurs des Sunan,Ibn Madjah, Ibn Khouzeymah et vérifié par Ibn Hibban sous une forme attribuée hautement.

Cela concerne le jeûne obligatoire.Quant à celui surérogatoire, on peut en nourrir l’intention au cours de la journée, à condition de n’avoir pas mangé ou bu ou eu un rapport intime après l’aube. En effet, un hadith sûr  rapporté par Aicha (p.A.a) affirme que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) est arrivé auprès d’elle à l’aurore et dit: « avez-vous quelque chose (à manger)?- « Non, lui ai-je dit.»- « alors je jeûne. » (rapporté par Mouslim dans son Sahih)

Allah est le garant de l’assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compangons.